

depuis quelques années, et depuis, je n'y ai eu aucun intérêt, ni immédiatement, ni médiatement; je n'en avais pas, non plus, quelque temps avant qu'il ne passât entre les mains du Grand-Tronc.

M. LANDERKIN : Vous avez reçu les fonds.

M. BOWELL : Ce n'est pas la question. La compagnie du Grand-Tronc n'a pas accepté l'argent. Je regrette excessivement que la compagnie n'ait pas accepté l'argent; je regrette qu'elle n'ait pas complété le chemin, sur une distance de quatre ou cinq milles, et raccordé l'Ontario Central avec le réseau du Midland, qui va du sud à l'est.

M. MITCHELL : Je me lève pour donner une explication personnelle. Le ministre de l'intérieur a fait des allusions à mon sujet; de fait, il s'est un peu détourné de son chemin, dans mon opinion, pour parler de ma conduite au sujet du Grand-Tronc; il a parlé d'un débat qui ne concerne pas du tout la question.

Je puis dire à l'honorable ministre que s'il désire s'attaquer à mes actes publics, il me trouvera prêt à le rencontrer en aucun temps. Cet honorable monsieur a cru devoir dire que je m'étais vanté d'avoir entretenu le parlement de mes griefs personnels, et d'avoir assailli le Grand-Tronc à cause de ces griefs. Je le nie, et ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais fait une telle chose. Je ne me suis jamais vanté d'avoir traîné le Grand-Tronc devant le parlement dans le but de faire redresser un grief personnel que j'aurais pu avoir contre cette compagnie. Cet honorable ministre, ainsi que ses associés, et les instruments du Grand-Tronc dans cette Chambre et ailleurs—

Quelques honorables DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Vous pouvez vous taire avec vos appels à l'ordre. L'honorable ministre a voulu m'attaquer parce que j'ai assez d'indépendance pour réagir contre le Grand-Tronc, quand cette compagnie essaie d'en imposer à cette Chambre, et parce que j'ai assez d'indépendance, lorsque l'honorable monsieur qui présidait ce qu'il appelait le principal organe—

Quelques honorables DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Sur quoi suis-je hors d'ordre? Que les honorables députés qui caquettent sur les bancs de derrière, me disent sur quoi je suis hors d'ordre. Je veux rester dans les limites du règlement, et j'y suis quand je dis que l'honorable monsieur qui présidait à ce qu'il appelait—

M. McCALLUM : Je demande l'application du règlement. Je ne crois pas que l'honorable député soit dans l'ordre quand il qualifie les membres de cette Chambre d'instruments du gouvernement.

M. BLAKE : Il a dit que les honorables messieurs qui se trouvent derrière lui caquetaient.

L'ORATEUR SUPPLÉANT : L'honorable monsieur doit se renfermer dans son explication personnelle.

M. MITCHELL : Oui, l'honorable monsieur qui pose, aujourd'hui, dans sa position officielle—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL :—a cru devoir sortir de sa voie et il m'a attaqué lorsque j'occupe dans cette Chambre une position indépendante.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Si je pouvois voir celui qui, en arrière, demande l'application du règlement, je pourrais m'occuper de lui. L'honorable monsieur a cru devoir m'attaquer parce qu'il dit que j'ai entretenu la Chambre de mes griefs personnels contre une compagnie. Je le défie de montrer quand j'ai ainsi procédé. Je pourrais citer des occasions, lorsque ce monsieur et ses pareils essayaient—

L'ORATEUR SUPPLÉANT : A l'ordre. L'honorable monsieur doit se renfermer dans son explication personnelle.

M. MITCHELL : Je donne cette explication, et j'en appelle à cette Chambre; qu'elle me dise si je ne suis pas justifiable—

Quelques DÉPUTÉS : Ecoutez, écoutez; à l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Je ne permettrai à personne de m'attaquer, de m'attribuer des motifs inavouables, et d'attaquer ma réputation et mon caractère public, qui valent autant que la réputation et le caractère de qui que ce soit dans cette Chambre. Personne ne m'attaquera impunément, et celui qui le fera recevra ce qu'il mérite. Je dis donc, que ce monsieur, le ministre de l'intérieur, avant d'occuper sa présente position officielle, dirigeait l'organe le plus important—le plus important journal de la province de Québec.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Que cette compagnie de chemin de fer—

L'ORATEUR SUPPLÉANT : Ceci n'est pas une explication personnelle.

M. MITCHELL : Je vous offre mes excuses, M. l'Orateur; mais je suis dans mon droit.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Je suis dans mon droit, et je dis que l'honorable monsieur m'a accusé—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Cet honorable monsieur m'a accusé d'attaquer la compagnie du Grand-Tronc. Il m'a attribué des motifs inavouables, et, M. l'Orateur, ces motifs ne sont pas les miens. Il m'a accusé de profiter de ma position pour faire certaines choses que je n'ai jamais faites; mais je lui dirai ce que j'ai fait et ce qu'il n'a pas osé faire, parce que c'était pour lui une question de pain et de beurre.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : Quand la compagnie du Grand-Tronc, par l'intermédiaire de son président, ou de son actif gérant, M. Hickson, écrivit une lettre menaçant le gouvernement et le parlement, il y a trois ans, et leur signifiant que s'ils osaient adopter une certaine législation en faveur de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, ils attireraient sur le gouvernement un juste châtement, l'honorable monsieur, celui qui pose maintenant comme indépendant et comme membre du cabinet, osa-t-il—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL : J'aimerais que l'honorable député de Cumberland (M. Townshend), qui demande l'application du règlement, vint me regarder en face.

L'ORATEUR SUPPLÉANT : J'ai demandé à l'honorable député de se renfermer dans son explication personnelle.

M. MITCHELL :—Je me défends—

L'ORATEUR SUPPLÉANT : Je ne le crois pas. C'est la décision du président, et j'espère que l'honorable monsieur s'y soumettra. S'il a des explications personnelles à donner, je suis certain que la Chambre l'écouterait; mais il ne peut sortir de cette limite.

M. MITCHELL : Je m'efforce de me renfermer dans une explication personnelle.

M. TOWNSHEND : Je désire déclarer que je n'ai absolument rien dit, et bien que j'approuve ceux qui ont demandé l'application du règlement, je n'y ai pas pris part.

M. MITCHELL : J'accepte l'explication de l'honorable monsieur—j'allais dire l'apologie, mais je croyais que c'était l'honorable monsieur qui faisait ce bruit. Ce que le ministre de l'intérieur a dit, c'est que je me suis servi de ma posi-